**CAS CONTACTS A RISQUE**

**Définition des personnes contact à risque :**

**(source : recommandations régionales COVID-19 n°73 du 27/05/2020 – page 16 et MINSANTE/CORRUSS N°99)**

Une personne contact à risque est une personne qui, en l’absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (hygiaphone ou autre séparation physique, masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou bien la personne contact, masque grand public selon la norme AFNOR porté par le cas et la personne contact) :

* A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d’un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, accolades, embrassades par exemple)
* A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, salle d’animation ou à manger, véhicule personnel…) pendant au moins 15 minutes avec un cas
* Est restée en face à face avec un cas à l’occasion d’épisode de toux ou d’éternuement
* A prodigué ou reçu des actes d’hygiène ou de soins

Dans les 48 h avant l’apparition des symptômes du cas confirmé.

**Définition cas contacts à risques en milieu scolaire :**

(source gouvernement : stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risque et des clusters dans les écoles et établissements scolaires)

Conformément à l’avis du 17 septembre 2020 du HSCP (Haut Conseil de la Santé Publique), un personnel portant un masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l’Afnor ayant eu un contact avec un enfant de moins de 11 ans détecté positif Covid-19 qui ne portait pas de masque n’est pas considéré comme contact à risque.

Conformément à l’avis du 17 septembre 2020 du HSCP (Haut Conseil de la Santé Publique), un enfant de moins de 11 ans ayant eu un contact avec un adulte testé positivement covid-19 qui portait un masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l’Afnor n’est pas considéré comme contact à risque.

Conformément à l’avis du 17 septembre 2020 du HSCP (Haut Conseil de la Santé Publique), un enfant de moins de 11 ans ayant eu un contact avec un autre enfant de moins de 11 ans testé positivement n’est pas considéré comme contact à risque.

**Définition des cas confirmés / possibles :**

**(source : MINSANTE/CORRUSS 99)**

Un cas confirmé est une personne pour laquelle a été obtenu un résultat positif par RT-PCR.

Un cas possible est une personne présentant des signes cliniques évocateurs de COVID-19 (manifestations de survenue brutale d’asthénie, myalgies, céphalées, anosmie ou hyposmie sans rhinite associée, agueusie ou dysgueusie)

**MESURES ISOLEMENT :**

**Mesures d’isolement cas positif :**

**(source : MINSANTE/CORRUSS N°156)**

L’isolement des cas confirmés est de 7 jours pleins à compter de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour. Si le cas reste fébrile, l’isolement doit être maintenu pendant les 48h après disparition de cette fièvre.

La mesure d’isolement peut faire l’objet d’un avis médical lorsque la personne présente toujours des symptômes 7 jours après l’apparition des premiers symptômes.

Pour les cas asymptomatiques, l’isolement est compté à partir du jour du prélèvement positif pour une durée de 7 jours pleins. En cas de survenue de symptômes évocateurs, la durée d’isolement devra être rallongée de 7 jour à partir de l’apparition des symptômes.

La fin de la période d’isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques doit s’accompagner par le port rigoureux du masque chirurgical et le strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l’isolement.

**Mesures d’isolement relatives aux cas contacts à risque :**

**(source : MINSANTE/CORRUSS N°156 et N°99)**

Les personnes identifiées cas contacts à risque doivent être immédiatement isolées. Un test de dépistage doit être réalisé à J7 du dernier contact avec le cas confirmé. La mesure d’isolement prend fin en cas de résultat négatif et en l’absence de symptômes évocateurs.

Pour les personnes contacts au sein du foyer et qui ne sont pas séparées du cas, un premier test est réalisé immédiatement, dès prise en charge du cas confirmé, un second test est réalisé à J7 après la date de guérison du cas confirmé.